

FORMATION INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Vous souhaitez vous former en Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE) ?

La formation à la prévention des montages et installations des IRVE par FORMATOP est conforme aux réglementations actuelles.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

Pour les bornes de recharge d'une puissance supérieure à 3.7kw, les infrastructures de recharge sont installées par des professionnels titulaires d'une **qualification** (décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017, Article 22) délivrée par un **organisme de qualification accrédité**.

Les points de recharge pour véhicules électriques sont installés par des **professionnels habilités (B2V BR ...)** conformément à l'article R.4544-9 du code du travail (voir habilitation réseau)

Les personnes ayant suivi la formation auprès d'un organisme qualifié dispose d'un an pour faire leur demande de qualification officielle (article 25)

Les installateurs ont le choix entre plusieurs organismes de certifications EV READY, AFNOR et QUALIFELEC...

OBJECTIF :

Au vue du parc de véhicules électriques en croissance permanente et à l'objectif fixé par l'union européenne (Décarbonisation des véhicules neufs à partir de 2035) afin d'être en capacité de faire certifier son entreprise au montage de borne de recharge de véhicules électriques et de disposer d'équipe formée et réactive sur ce marché en constante évolution.

L'entreprise qui souhaite former son personnel et certifier son entreprise doit s'assurer qu'elle dispose de moyens humains suffisamment qualifiés (arrêté du 27 octobre 2021)



MOYENS HUMAINS :

Une structure doit posséder au moins un référent technique par tranche de vingt collaborateurs œuvrant dans la réalisation d'installations d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Chaque référent technique dispose d'une formation initiale et d'une expérience répondant aux exigences du tableau ci-dessous :

NIVEAU D'ÉTUDE - NIVEAUX D'EXPÉRIENCE EXIGÉS DANS LE DOMAINE ÉLECTRIQUE

- Niveau 7 (Ingénieur) - - - - 1 an
- Niveau 6 et 5 (DUT / BTS) - - 2 ans
- Niveau 4 et 3 (Bac) - - - - 3 ans
- Autre (CAP / BEP) - - - - 4 ans

LA FORMATION

Une formation spécifique à l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques. Le choix de la formation spécifique doit correspondre aux activités et aux niveaux de la qualification demandée tels que défini ci-dessous :

OBJECTIFS DE FORMATION NIVEAU 1 :

Spécifique aux logements individuels ou la charge s'effectuera sur des durées longues mais peu puissantes

Connaître les composants d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques, leur mise en œuvre, l'architecture d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et son intégration dans l'installation électrique.



OBJECTIFS DE FORMATION NIVEAU 2 :

Pour les bornes des recharges de puissance plus élevée communicantes et pouvant être installées sur l'espace public ou en entreprises

Savoir paramétrer les matériels, le gestionnaire de l'installation dont les protocoles de communication. Cette formation comprend une part de formation sur matériel.



OBJECTIF DE FORMATION NIVEAU 3 :

Formation pour l'installation de borne de charge en courant continu de forte puissance supérieur à 22KVA(charge rapide). Elles sont implantées sur les lieux de passage (aire de repos, station-service, ...)



QUALIFICATION IRVE NIVEAU 1

Durée minimale de la formation 1 jour



QUALIFICATION IRVE NIVEAU 2

2 jours (requis niveau 1)



QUALIFICATION IRVE NIVEAU 3

2 jours (requis niveaux 1 et 2)

DOCUMENT DÉLIVRÉ À LA FIN DE LA FORMATION



- Attestation de formation IRVE